



## **Comprendre et maîtriser l'interface de repérage bibliométrique**

### **Questions et réponses**

#### **Les données et le repérage**

##### **Q. De quelle base sont issues les données de l'interface bibliométrique ?**

R. Les données sont issues de la base de l'OST qui, pour le repérage bibliométrique, est construite à partir des données de la base de référence du *Web of Science* (WoS) de Thomson Reuters. La mise à jour de la base WoS est faite à l'OST tous les ans en mars/avril. Les données les plus récentes présentées dans l'interface en juin 2010 sont entrées dans la base OST en avril 2009. Elles concernent l'essentiel des publications parues au cours de l'année 2008, mais aussi des reliquats concernant les années précédentes.

##### **Q. Qu'est-ce qui est disponible dans l'interface ?**

R. L'accès de chaque établissement est limité aux adresses des départements géographiques et/ou des villes dans lesquels sont implantées ses unités de recherche selon la déclaration de l'établissement. Seules les adresses faisant partie de ce périmètre géographique lui sont montrées dans l'interface. L'établissement ne verra donc pas nécessairement toutes les adresses d'une publication. (Par exemple, en cas de copublication internationale, puisque seules les lignes d'adresses françaises sont présentées dans l'interface. De même en cas de copublication avec un autre établissement qui se situe en France mais hors de son périmètre géographique).

##### **Q. En quoi consiste le repérage ?**

R. L'exercice consiste à reconnaître les lignes d'adresses appartenant à l'établissement et à les marquer en les cochant dans l'interface web prévu à cet effet.

##### **Q. De quoi a-t-on besoin pour faire le repérage ?**

R. Pour faire le repérage, il faut connaître les unités de recherche (nom de l'unité, sigle, label, etc.) du contrat quadriennal en cours de l'établissement et du précédent (puisque les adresses qui sont présentées dans l'interface remontent à 2003).

Attention, il est utile de regarder aussi à quoi ressemblent les adresses avant de faire des recherches par mot-clé. En effet, il serait inutile de chercher « université » par exemple, parce que d'une part il n'y a pas d'accents dans le WoS et que d'autre part « université » est toujours abrégé en « univ ».

##### **Q. Si un établissement a des implantations (des unités de recherche) dans un autre département que son département géographique principal, les lignes d'adresses qui**



**correspondent aux publications de cette unité doivent-elles être repérées, même s'il n'y a pas de chercheurs de l'établissement qui travaillent dans cette unité ?**

R. **OUI**, de même, il faut reconnaître toutes les adresses du (des) CHU rattaché(s) à l'université. Dans le cas symétrique, c'est-à-dire lorsque l'établissement a un chercheur qui travaille dans une unité qui ne relève pas de son contrat quadriennal, il ne faut pas reconnaître la publication.

**Q. Peut-on apporter des modifications aux repérages des années précédentes ?**

R. **OUI**, il est possible de modifier les repérages des années précédentes : cela peut être utile lorsqu'on a un doute sur le repérage des anciennes adresses. Quoiqu'il en soit, il faut aussi penser à repérer le « reliquat », c'est-à-dire les nouvelles adresses, (nouvelles parce qu'entrées tardivement en base, et jamais encore présentées,) portant sur des publications des anciennes années.

**Q. Quel est l'intérêt de cocher « Non » dans le champ « Repérage » ?**

R. Si une ligne d'adresse n'appartient sûrement pas à l'établissement, il est intéressant de sélectionner « Non » dans la colonne « Repérage ». Cela peut faire gagner du temps, dans le repérage en plusieurs étapes, voire l'année suivante, car ces lignes déjà visualisées et ainsi marquées pourront être exclues des sélections futures.

**Q. La position du nom de l'établissement dans la signature d'un article est-elle importante pour le repérage ?**

R. **NON**, pas pour cet exercice. Vous visualisez la ligne entière d'adresse et si le nom de votre établissement apparaît qu'il soit en première ou dernière position, vous pouvez repérer la ligne.

## **Le pré-cochage**

**Q. En quoi consiste le pré-cochage ?**

R. Le pré-cochage est une aide au repérage que l'OST a proposé aux établissements qui le souhaitent. L'OST a alors soumis à l'établissement une liste d'occurrences de noms, que l'établissement a validée. Ces mots-clés ont été recherchés dans le champ « adresse ».

**Q. Un établissement peut-il ne vérifier que les lignes d'adresses pré-cochées pour lui par l'OST ?**

R. **Non**, d'autant plus que le pré-cochage n'est qu'une aide au repérage que les établissements ne sont pas obligés d'accepter. La visibilité d'une ligne d'adresse dans l'interface est déterminée par le périmètre géographique principal et secondaire fourni par l'établissement.

**Q. Sur quelles adresses a été fait le pré-cochage ?**

R. Le pré-cochage par l'OST a été fait uniquement sur les nouvelles adresses entrées en base depuis le dernier repérage et donc en particulier sur les adresses de l'année 2008 mais aussi sur des reliquats des années antérieures.

**Q. Est-ce qu'il faut vérifier ce qui a été pré-coché par l'OST ?**

R. **OUI absolument.** Le pré-cochage est seulement une aide aux établissements. Le choix de certains mots-clés peut avoir repéré des lignes abusivement. Il faut regarder très attentivement les lignes d'adresses pré-cochées pour éventuellement les cocher à NON si elles n'appartiennent pas à l'établissement.

**Q. Est-ce qu'il faut regarder ce qui n'a pas été pré-coché par l'OST ?**

R. **OUI.** Le pré-cochage n'a pas vocation à remplacer le repérage manuel et n'est pas exhaustif. Il est fort peu probable que le pré-cochage ait réussi à récupérer toutes les lignes d'adresses à repérer pour le compte d'un établissement.

**Q. Quel est le mode opératoire du pré-cochage ?**

R. A partir de la liste de mots-clés qui a été déterminée conjointement par l'OST et chaque établissement qui le souhaitait, la routine informatique mise en œuvre lors du pré-cochage, a cherché l'expression entière dans le champ « adresse » du WoS,

**Les fonctionnalités de l'interface :****Q. A qui l'OST envoie-t-il les codes et les mots de passe ?**

R. Aux responsables du repérage bibliométrique, aux correspondants OST, aux VP recherche, aux directeurs des bureaux de la recherche et aux présidents des établissements. Toutes ces personnes nous ont été signalées par l'établissement (en général VP recherche et/ou Président)

**Q. Quelles sont les nouveautés de l'interface actuelle par rapport à celle de l'année dernière?**

R. Les changements par rapport à l'année dernière sont les suivants :

- Pour répondre à la demande des établissements désirant conserver pour chaque adresse une clé stable d'une année sur l'autre, l'OST a créé un index « Adr clé OST » qui remplace l'ancienne clé OST. Cet index construit à partir d'un code publication (8 premiers caractères) puis de l'ordre de l'adresse dans la publication est présenté trié et sera conservé d'une année à l'autre pour chaque adresse.
- le DOI est quand il existe, disponible dans l'extraction du fichier csv

**Q. A quoi servent les « Champs libres » ?**

R. Les « Champs libres » permettent d'attribuer les lignes d'adresse repérées à OUI (et seulement celles-ci), à des entités plus petites à l'intérieur de votre établissement (ex : UFR, directions, centres, Services, départements...). L'OST n'exploite pas spontanément ces données mais vous pouvez visualiser le nombre de lignes repérées et le nombre d'articles correspondants à ces entités dans les statistiques de repérages, et demander une étude complémentaire utilisant ces informations.

**Q. Comment fait-on pour bien prendre en compte toutes les implantations de nos unités de recherche ?**



R. C'est l'objet de la première étape du repérage : la sélection des lignes sur lesquelles travailler. Dans l'onglet « Sélection », on peut choisir le numéro de département et le nom des villes de l'implantation des unités. Il faut être vigilant à sélectionner toutes les orthographes possibles des villes (car il y a des erreurs d'orthographe dans la base *Web of Science*).

**Q. Est-ce qu'on peut faire des tris ?**

R. On peut faire des sélections sur les noms de l'établissement, d'unités ou encore sur les numéros de label pour une année donnée. Commencez par 2008 puis sélectionnez les nouvelles lignes d'adresses éventuelles des années précédentes. Vous pouvez ensuite enrichir les repérages des années précédentes.

Travaillez plutôt département par département que sur la totalité des villes à votre disposition.

**Q. Les sélections dans l'interface sont-elles gardées en mémoire ?**

R. **NON**. Si l'on veut reprendre un travail sur une sélection après interruption, il faut :

- Réutiliser strictement les mêmes critères de sélection
- avoir noté la page à laquelle on a arrêté le travail,
- et aller à la page dite afin de reprendre le travail à partir de cette page.

**Q. Est-il possible de télécharger un fichier Excel une fois les modifications faites dans l'interface ?**

R. **OUI**, les modifications seront prises en compte dans le téléchargement.

**Q. Si l'on télécharge par étape (par département), faut-il ajouter les nouvelles lignes de chaque département au fichier initial, en éliminant les doublons ?**

R. **NON** ce n'est pas conseillé, car lors de la réimportation du fichier, il ne doit pas y avoir de doublon dans un même fichier de réimportation de votre repérage :

- si vous fusionnez dans un seul fichier de réimportation les lignes issues de vos diverses extractions, les doublons poseront problème et votre fichier de réimportation ne sera pas du tout pris en compte.
- Si, en revanche, vous remontez dans l'interface plusieurs fichiers de réimportation successifs, peu importe qu'une même ligne soit présente dans plusieurs de ces fichiers, **tant que vous vous assurez que la valeur du repérage est toujours la même**, car la dernière valeur remontée écrasera les précédentes.

Si vous téléchargez en filtrant par département, il est impossible qu'une même ligne d'adresse (même index OST, même champ « adresse »,..) se retrouve dans deux départements différents.

**Q. Comment peut-on réintroduire le fichier Excel dans l'interface sans erreur ?**

R. Il existe une fonction « import » spécifique à cette action dans l'interface.

**Q. Que faire lorsqu'on a fini le travail ?**



Il faut envoyer un mail de fin de repérage à l'OST à partir de la page « Fin de repérage » de l'interface. Il faut vérifier avant l'envoi du mail que tout le travail de repérage de l'établissement a bien été pris en compte, par exemple, par l'intermédiaire de l'onglet « Sélection ». Il est aussi conseillé de donner son adresse mail dans l'interface avant l'envoi du mail de fin de repérage pour de recevoir le tableau des statistiques et garder une trace de ces informations. **Attention : l'envoi du mail de fin de repérage ferme l'accès à l'interface.**

### Autres Questions

**Q. Les EPST comme le CNRS reconnaissent-ils aussi leurs lignes d'adresses ?**

R. Oui, de la même façon, mais dans le cadre d'un autre projet.

**Q. Y a-t-il des droits d'auteurs sur les rapports d'indicateurs produits par l'OST pour un établissement dans le cadre d'IPERU, ou l'établissement peut-il le mettre sur son site, par exemple ?**

R. **Non** il n'y a pas de droits d'auteurs. En revanche il est normal d'utiliser les tableaux d'indicateurs en entier en n'excluant pas les mentions qui sont sous chacun d'entre eux et qui indiquent la source et les différents traitements OST.